

Stratégie Santé animale en Suisse 2010+

«Agir à temps, c'est agir avant»



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Office vétérinaire fédéral OVF



Vereinigung der Schweizer Kantonstierärztinnen
und Kantonstierärzte

Association Suisse des Vétérinaires Cantonaux

Associazione Svizzera dei Veterinari Cantionali

Des animaux en bonne santé – une garantie de qualité pour nos produits

Des vaches en pleine santé avec leur cloche sur un alpage fleuri – un cliché touristique certes, mais aussi une réalité dont nous pouvons être fiers: nos animaux sont en très bonne santé. Or la santé des animaux est capitale non seulement pour leur bien-être, mais aussi pour leur productivité, puisque seuls des animaux sains peuvent fournir des denrées alimentaires de bonne qualité. Au-delà de l'image folklorique, il y a donc un sens bien réel et bien suisse pour la qualité.

Dans notre monde globalisé, la santé animale joue un rôle essentiel, car l'ouverture des marchés, tout en facilitant les échanges, crée de nouveaux risques: par les mouvements d'animaux et de produits animaux, les agents pathogènes peuvent passer d'un jour à l'autre d'un continent à un autre. La «Stratégie Santé animale 2010+» joue donc un rôle capital pour préserver la qualité de nos produits.

Le présent document fixe les grandes orientations de notre politique de santé animale afin de mettre toutes les chances de notre côté pour les années à venir. Nous voulons promouvoir activement la santé animale et préserver ainsi les atouts de notre production indigène. Cela suppose un engagement permanent: nous devons prendre les mesures préventives qui s'imposent, nous préparer aux situations de crise et lutter efficacement contre les maladies animales, tout en développant la collaboration internationale et la promotion d'une recherche tournée vers l'avenir.

La mise en œuvre de cette stratégie n'est pas seulement l'affaire des autorités politiques et vétérinaires. Ce sont les détenteurs qui veillent en premier lieu à la santé de leurs animaux. Les milieux agricoles et le secteur de la production alimentaire doivent, en particulier, contribuer activement à l'effort commun pour permettre à la stratégie de déployer tous ses effets. Et grâce à cet effort commun, les animaux en bonne santé broutant paisiblement sur nos pâturages seront bien plus qu'un bon sujet de carte postale.

Doris Leuthard
Présidente de la Confédération



Stratégie Santé animale en Suisse 2010+



Hans Wyss
Directeur de l'OVF

En comparaison internationale, la Suisse a atteint un niveau élevé de santé animale. Cela ne va pas de soi: c'est au prix de coûteux programmes d'assainissement que des épizooties classiques, telle la rhinotrachéilé infectieuse bovine (IBR), ou des épizooties à fort potentiel zoonotique (telles la brucellose, la tuberculose ou la rage) ont pu être éradiquées. Même l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) est en passe d'être éradiquée après une lutte de près de vingt ans.

Il est tout à l'avantage de notre pays d'avoir un cheptel en bonne santé et indemne d'épizooties: ce sont là des conditions essentielles pour la qualité et la sécurité des denrées alimentaires d'origine animale produites en Suisse, label de qualité de notre production indigène. Cette situation profite tant aux producteurs qu'aux consommateurs. Or si la Suisse veut préserver ces conditions favorables, elle doit avoir des perspectives à long terme et faire les bons choix stratégiques. Le présent document, élaboré par l'Office vétérinaire fédéral en étroite collaboration avec les vétérinaires cantonaux, servira de référence au Service vétérinaire public pour prendre ses décisions à l'avenir. Mais ce document vise aussi à encourager le débat avec toutes les personnes, institutions et organisations actives dans ce domaine. Le Service vétérinaire public est prêt à mettre en œuvre cette stratégie à moyen et à long terme en collaboration avec tous les acteurs concernés.

Pourquoi a-t-on besoin d'une stratégie de santé animale?

La santé animale est essentielle à la fois pour assurer le bien-être des animaux et la durabilité de la production des denrées alimentaires d'origine animale. Des animaux en bonne santé ont besoin de beaucoup moins de traitements. Et qui dit moins de traitements dit moins de médicaments vétérinaires et moins de résidus de médicaments dans les denrées alimentaires. Des animaux en bonne santé sont plus productifs et sont une garantie pour la sécurité alimentaire, de sorte que la santé animale joue un rôle essentiel pour la santé publique. De plus, la sécurité sanitaire des aliments augmente la compétitivité de notre agriculture qui peut produire de manière plus efficace avec moins d'animaux. Ces avantages sont loin d'être secondaires pour la production indigène, puisque deux tiers des revenus bruts de notre secteur agricole sont issus de la production animale.

Les épizooties et les zoonoses ne s'arrêtent pas aux frontières. La Suisse doit donc s'attendre, elle aussi, à ce que, de plus en plus, de nouvelles épizooties gagnent son territoire. Il y a deux raisons principales à cela: d'une part la globalisation croissante des échanges commerciaux d'animaux et de marchandises d'origine animale, due entre autres à la réduction des temps de parcours et, d'autre part, le réchauffement climatique dont les conséquences sur les épizooties ne sont pas à sous-estimer.

La Suisse fait d'ores et déjà partie intégrante de l'espace vétérinaire européen. Elle a donc tout intérêt à collaborer étroitement avec l'UE, son principal

partenaire commercial. Par ailleurs, les épizooties doivent être combattues là où elles apparaissent si l'on veut éviter, autant que faire se peut, une propagation à d'autres régions.

En comparaison internationale, la Suisse a atteint un niveau élevé de santé animale. Cette situation sanitaire favorable constitue un avantage concurrentiel à long terme pour faire face à la libéralisation croissante des marchés. Le présent document se veut aussi un instrument pour se préparer activement à relever ces défis.

Quelle est la priorité?

La notion de «santé animale» au sens large ne désigne pas seulement le fait que des animaux sont indemnes de maladies ou de blessures; cette notion englobe aussi les aspects touchant à la dignité et au bien-être des animaux. Dans sa stratégie Santé animal 2010+, le Service vétérinaire public met néanmoins l'accent sur les maladies infectieuses et en particulier sur les zoonoses (maladies qui se transmettent directement ou indirectement de l'animal à l'homme) pour satisfaire aux exigences de la législation sur les épizooties et faire face aux menaces décrites ci-dessus. Une production primaire irréprochable avec des animaux en bonne santé est la base de la sécurité alimentaire.

A qui s'adresse le présent document?

Le document «Stratégie Santé animale 2010+» s'adresse à toutes les personnes et à toutes les entreprises et organisations concernées sous une forme ou une autre par la santé animale, à savoir les éleveurs, les vétérinaires, les autorités, les entreprises de la filière alimentaire et les instituts de recherche. Mais, de par leur activité quotidienne avec les animaux, ce sont les éleveurs qui sont concernés en premier lieu.

Quels sont les objectifs stratégiques visés?

Pour consolider la position de la Suisse dans le domaine de la santé animale, il faut:

- renforcer le rôle directeur et l'engagement de la Confédération, en particulier en matière de prévention, de détection précoce des maladies animales et de préparation aux situations de crise;
- uniformiser l'exécution dans les services vétérinaires cantonaux et encourager la collaboration intercantonale;
- intégrer davantage les éleveurs et les autres acteurs concernés au processus de décision et les associer à la surveillance et à la lutte contre les épizooties;
- renforcer le réseau international et la collaboration active avec les institutions et les organisations œuvrant dans le domaine de la santé animale;
- axer la recherche en matière de santé animale sur les besoins des éleveurs et du Service vétérinaire public, intensifier la collaboration internationale dans le domaine de la recherche.

Quels sont les champs d'action?

La **prévention** joue un rôle particulièrement important: promouvoir la santé animale, c'est d'abord prendre des mesures spécifiques de prévention.

En deuxième lieu, une bonne **préparation pour intervenir en cas de crise** est indispensable pour pouvoir agir rapidement et efficacement au cas où des épizooties, en particulier hautement contagieuses, viendraient à se déclarer malgré les mesures de prévention.

En troisième lieu, la **lutte contre les zoonoses¹, les autres épizooties² et les maladies animales importantes du point de vue économique³** doit être bien planifiée et préparée, de manière à pouvoir agir de manière efficace et coordonnée.

En quatrième lieu, le maintien durable de notre bon niveau de santé animale à l'échelle nationale dépend de notre **capacité à collaborer à l'échelle internationale**. La globalisation croissante nous oblige à lutter avec nos partenaires contre les épizooties là où elles se déclarent pour éviter leur introduction dans notre pays.

En cinquième et dernier lieu, les **connaissances scientifiques, la recherche et le développement** sont également des facteurs importants d'une promotion efficace de la santé animale à long terme.

Comment mettre en œuvre la stratégie?

Sur certains points, une adaptation du cadre législatif s'impose. Il faudra en particulier inscrire dans la loi sur les épizooties le renforcement du rôle de la Confédération pour la prévention des épizooties et des zoonoses. Un projet dans ce sens sera prochainement soumis au Parlement. La réalisation des objectifs stratégiques est à planifier avec les interlocuteurs concernés dans chacun des champs d'action. La mise en œuvre débutera pas à pas dès 2010, en collaboration avec les partenaires concernés et se poursuivra sur le moyen et le long terme.

Les cinq champs d'action sont détaillés ci-dessous, avec un plan de mise en œuvre sous forme d'objectifs de prestations et d'une liste ouverte de mesures à prendre dans chacun des domaines.

¹ Les zoonoses sont des maladies qui peuvent se transmettre de l'animal à l'homme et vice versa.

² Le terme «épizootie» englobe toutes les maladies qui sont listées aux art. 2 à 5 de l'ordonnance sur les épizooties (RS 916.401).

³ Le terme «maladies animales» englobe toutes les maladies animales infectieuses qui ne sont pas listées dans l'ordonnance sur les épizooties.

Protéger l'animal pour protéger l'homme

«La santé, c'est le plus grand des biens» disait déjà le cardinal de Bernis au 18^{ème} siècle. Il avait raison. Il aurait toujours raison aujourd'hui et il aura encore raison demain. Nos animaux sont en bonne santé. En comparaison internationale, ils se placent même tout en haut du classement. Cette richesse énorme, nous la devons à tous les efforts déployés ces dernières décennies par l'ensemble des acteurs de la santé animale: éleveurs, vétérinaires, autorités cantonales et fédérales, services de santé et autres. Les épizooties ont été éradiquées les unes après les autres ou combattues avec vigueur lorsque leur élimination n'était pas possible. De nombreuses ressources, tant humaines que financières, ont été investies, mais cela en valait la peine. Aujourd'hui notre cheptel se porte bien, au bénéfice du bien-être animal bien sûr mais aussi dans l'intérêt de l'agriculture, qui dispose là d'un très bel outil de production.

Nous devons maintenir ce niveau. Nous devons l'améliorer encore. Mais aujourd'hui de nouveaux dangers apparaissent, les marchés s'ouvrent, le monde se globalise, les animaux, les produits et les sous-produits s'échangent, voyagent de plus en plus vite, de plus en plus loin, emportant parfois avec eux quelques virus ou autres parasites indésirables.

Anticiper, voilà le maître-mot! Observer les changements à venir, imaginer les nouveaux périls, développer des stratégies de lutte avant que les nouveaux problèmes ne nous atteignent, voilà les outils à mettre en place. Stratégie, le mot est lancé. La voie est tracée. Ensemble, cantons et Confédération ont réfléchi à l'avenir de la santé animale. Ensemble, ils ont développé une stratégie pour préserver et améliorer encore la santé de nos animaux ces prochaines années. Ensemble, ils mettront en œuvre les concepts et actions énoncés dans le présent document.

Mais pourquoi et pour qui cette stratégie de santé animale? Pour les animaux bien sûr. Pour leur bien-être. Mais aussi et peut-être surtout pour nous, les êtres humains qui les côtoyons. Car protéger l'animal et sa santé, c'est protéger l'homme. C'est le protéger en lui évitant le contact avec des animaux contagieux, c'est le protéger en lui évitant de consommer des denrées alimentaires contaminées, c'est le protéger aussi en lui évitant d'ingérer des résidus de médicaments ou de substances dangereuses.

Protéger l'animal et sa santé pour protéger l'homme, voilà un beau slogan! Tous ensemble, mettons nos efforts en commun pour y parvenir, bâtissons un avenir encore plus sain pour nos animaux, nous en serons récompensés.

Pierre-François Gobat
Président de l'Association suisse
des vétérinaires cantonaux ASVC





« Pour garantir la sécurité alimentaire, il faut agir avant l'assiette du consommateur, sur toute la filière. Agir avant, c'est aussi agir sur la santé du cheptel suisse, condition sine qua non pour offrir aux consommateurs et aux consommatrices de ce pays des produits sûrs et de qualité. J'espère aussi que la mise en œuvre de la stratégie Santé animale débouchera sur une coordination renforcée des différentes autorités chargées du contrôle de la qualité et de la sécurité alimentaires. »

Mathieu Fleury, secrétaire général de la Fédération Romande des Consommateurs

Champ d'action I

Prévention

Par prévention, on entend l'ensemble des mesures de précaution qui peuvent être prises pour empêcher l'apparition et la propagation d'une maladie animale ou en réduire le risque. A force de bénéficier d'un niveau élevé de santé animale, la Suisse court le risque de sous-estimer l'importance de la prévention, pourtant capitale. Ce doit donc être une tâche permanente que de veiller à une prévention efficace. Les foyers épizootiques peuvent causer d'importants dommages non seulement de manière directe sur la santé humaine et animale, mais aussi indirecte sur l'ensemble de l'espace rural. Et les manques à gagner indirects, tant dans l'agriculture que dans le tourisme, peuvent être plus élevés et durables que les pertes directes subies par les éleveurs touchés.

Mesures de précaution

La prévention consiste à prendre des mesures spécifiques à chacune des étapes de l'élevage et de la production animale afin d'éviter les maladies et d'assurer la qualité des denrées alimentaires d'origine animale.

Dans le domaine de la détention des animaux, il faut tenir compte du fait que, si les élevages respectueux des besoins des animaux renforcent les défenses immunitaires de ceux-ci, ils peuvent aussi, dans certaines circonstances, favoriser l'introduction de zoonoses et d'autres maladies, notamment lorsqu'un contact étroit avec des animaux sauvages est possible (p. ex. lorsque des porcs détenus au pâturage ont des contacts avec la population de sangliers). Dans la promotion des élevages respectueux des besoins des animaux, il faudrait donc tenir compte davantage de l'hygiène. On pourrait p. ex. prendre en considération un «paramètre d'infection» servant à évaluer le danger d'infection pour les animaux et servant de critère supplémentaire dans l'évaluation des systèmes de détention des animaux.

La Suisse ne pourra maintenir le statut épizootique favorable qu'elle a atteint au cours des dernières années et le bon statut sanitaire de son cheptel qu'en continuant à prendre des mesures préventives tous azimuts, ce qui suppose des moyens financiers importants et mobilise beaucoup de ressources humaines. Des moyens suffisants doivent donc être prévus pour les mesures préventives, tout particulièrement pour la prévention des épizooties hautement contagieuses.

L'observation et l'évaluation continues de la situation épidémiologique et des évolutions qui se dessinent, accompagnées d'analyses de risques, sont essentielles pour parvenir à sensibiliser à temps tous les acteurs et à prendre assez tôt des mesures préventives efficaces. Sur ce plan, l'échange d'informations est particulièrement important.

La prévention c'est aussi le contrôle, dès le lieu d'origine, des mouvements d'animaux et des mouvements commerciaux de produits d'origine animale, car il faut empêcher autant que possible les déplacements d'animaux infectés et les échanges commerciaux de produits animaux contenant des agents pathogènes, responsables de l'introduction d'une épidémie dans un pays. A cet égard, une optimisation des mesures prises à l'importation et à l'exportation s'impose.

10 L'éleveur peut apporter une contribution déterminante au bon statut sanitaire des animaux en les détenant conformément à leurs besoins et en respectant les règles d'hygiène. Les erreurs dans la gestion de l'exploitation sont fréquemment à l'origine d'un problème sanitaire, notamment dans le cas des maladies animales importantes du point de vue économique. Il convient donc de prendre dûment en considération les pratiques de gestion de l'éleveur dans les programmes de lutte. Ces pratiques, tels l'affouragement, la détention des animaux et les soins qui leur sont apportés doivent être en accord avec l'objectif de l'élevage. L'éleveur doit veiller à ne pas trop solliciter les capacités d'adaptation des animaux par rapport aux performances qu'il en attend et limiter ainsi l'apparition des maladies dues à la production. Un système d'incitation pourrait motiver les éleveurs à prendre des mesures de gestion pour améliorer la santé de leurs animaux.

Les contrôles de la production primaire effectués dans les exploitations portent sur divers aspects importants de la prévention: les mouvements d'animaux, la sensibilisation de l'éleveur aux maladies animales, l'utilisation des médicaments vétérinaires, la protection des animaux et les mesures d'hygiène. Les différents contrôles de la production primaire⁴ sont coordonnés au mieux dans le plan de contrôle national pluriannuel pour la Suisse (PCN)⁵.

⁴ On entend par production primaire la production, l'élevage et la culture de produits primaires, y compris la récolte, la traite et la production d'animaux de rente avant l'abattage. On entend par produits primaires les plantes, les animaux et les produits issus de la production primaire d'origine végétale ou animale qui sont destinés à la consommation humaine (p. ex. lait cru pour la fabrication de fromage) ou à la consommation animale (p. ex. lait cru pour l'élevage des veaux).

⁵ Le plan de contrôle national (PCN) est un programme de contrôle commun à l'Office vétérinaire fédéral (OVF), à l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) et à l'Office fédéral de la santé publique (OFSP); la coordination est assurée par l'Unité fédérale pour la filière alimentaire (UFAL).

Objectifs de prestations sur le plan de la prévention	Mesures sur le plan de la prévention
Les différents systèmes de stabulation et les différents types de détention animale sont évalués par rapport au risque d'infection.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Définir par rapport aux zoonoses, aux autres épizooties et maladies animales des paramètres d'infection selon les différents systèmes de stabulation et les différents types de détention animale. ▪ Elaborer des directives pour l'autorisation des systèmes de stabulation prenant en considération la possibilité de risques d'infection accrus et donc les risques plus élevés de résidus de médicaments dans les produits animaux. ▪ Elaborer une proposition de système d'incitation visant à encourager les mesures qui, sur le plan de la détention animale, assurent une meilleure prévention des maladies contagieuses (standards d'hygiène). Les résultats des inspections du PCN servent de référence.
Les stratégies de vaccination comme mesures de prévention efficaces de diverses zoonoses, épizooties et maladies animales sont évaluées et mises en œuvre.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Estimer le rapport coûts/bénéfices de la vaccination préventive contre diverses zoonoses, épizooties et maladies animales et en évaluer la mise en œuvre. ▪ Elaborer des modèles permettant de comparer l'influence épidémiologique de différentes stratégies avec et sans recours à la vaccination préventive.
L'échange régulier d'informations actuelles entre l'OVF/IVI, les cantons et les autres parties concernées sur la situation épizootique et l'apparition d'épizooties et de maladies animales en Europe et dans le monde est renforcé.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Optimiser l'accès à l'information. ▪ Elaborer un concept d'échange des informations entre l'OVF/IVI⁶, les cantons et les autres parties concernées portant sur la situation épizootique et l'apparition d'épizooties et de maladies animales en Europe et dans le monde et revêtant une importance pour la Suisse. ▪ Mettre en œuvre l'échange d'informations.
Des améliorations spécifiques à l'exécution sur le plan de l'importation-exportation sont apportées.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Examiner l'exécution sur le plan de l'importation-exportation et identifier les éventuels points faibles. ▪ Encourager la collaboration intercantonale dans certains domaines spécialisés et mettre sur pied de nouveaux processus. ▪ Assurer une formation spécifique des services responsables, poursuivre sur la voie de la professionnalisation.

Détection précoce

Des processus bien définis sont nécessaires pour être prêt face aux épizooties et aux maladies animales émergentes et réémergentes et pouvoir mettre sur pied à temps des systèmes d'alerte précoce en Suisse. Les analyses des risques sont un instrument capital à cet égard, car elles permettent d'évaluer les dommages potentiels pour l'homme et les animaux et de prendre les mesures adéquates selon leurs résultats. Il faut élaborer des critères de gestion des maladies et les appliquer. De même, il faut mieux utiliser toutes les sources de données disponibles permettant d'obtenir des informations sur les épizooties et les maladies animales. La création d'un bureau central de coordination permettant aux vétérinaires praticiens et aux éleveurs d'annoncer des symptômes d'un genre nouveau ou des maladies inconnues est indispensable si l'on veut améliorer la détection précoce des épizooties émergentes et réémergentes.

12

Objectifs de prestations sur le plan de la détection précoce

Les épizooties et maladies animales émergentes et réémergentes sont identifiées, le danger qu'elles représentent pour l'homme et l'animal est évalué continuellement et les mesures adéquates sont prises.

Mesures sur le plan de la détection précoce

- Définir les processus d'identification et de pondération des risques par rapport aux épizooties et maladies animales émergentes et réémergentes (en Suisse et à l'étranger).
- Générer les connaissances nécessaires à la prise de décisions et de mesures en menant ses propres recherches et en donnant des mandats d'établir des expertises scientifiques et des profils des risques. Le sous-secteur Gestion des connaissances de l'OVF fait des propositions sur la manière la plus efficace de combler les lacunes de connaissances.
- Réaliser régulièrement des analyses des risques pour identifier les éventuels foyers de danger.
- Définir des lignes directrices et des critères sur la manière de réagir à des épizooties et maladies animales émergentes et réémergentes.

Un système de détection précoce des épizooties et des maladies animales au sens d'une surveillance des syndromes est élaboré et appliqué.

- Utiliser de manière optimale les différentes sources de données afin d'identifier dès que possible les épizooties et les maladies animales émergentes et réémergentes.
 - Créer un bureau central de coordination auquel les vétérinaires et les éleveurs peuvent s'adresser pour des questions et des conseils en cas de symptômes et tableaux cliniques étranges / apparaissant pour la première fois («early warning system»).
 - Réexaminer et réformer le système d'annonce des cas de suspicion d'épizooties afin d'éviter autant que possible que les éleveurs craignent d'annoncer les cas non confirmés en raison des restrictions trop sévères qu'ils pourraient subir.
-

Diagnostic

Une surveillance efficace des épizooties est tributaire du diagnostic effectué dans les laboratoires, un diagnostic qui doit être à la fois compétent et standardisé. Dans certains cas, notamment si les épizooties/maladies animales sont nouvelles ou rares, il n'est pas toujours évident d'assurer la fiabilité du diagnostic. Il convient donc de vérifier le réseau des laboratoires de diagnostic de notre pays, son professionnalisme et sa rentabilité et, au besoin, de l'optimiser.

Objectifs de prestations sur le plan du diagnostic

Le diagnostic compétent des épizooties importantes en Suisse est assuré en tout temps et sur l'ensemble du territoire.

Le réseau des laboratoires de diagnostic en Suisse est adapté aux exigences accrues de qualité, d'efficacité et d'efficience (rapport coûts-bénéfices).

Mesures sur le plan du diagnostic

- Se doter de méthodes de diagnostic efficaces, rapides et modernes pour le dépistage des agents pathogènes responsables d'épizooties et de zoonoses.
 - Tenir à jour les méthodes de diagnostic des épizooties hautement contagieuses (p. ex. la fièvre aphteuse) apparaissant en Europe et /ou ayant été éradiquées en Europe.
 - Elaborer un processus permettant de déterminer les compétences dont la préparation est prioritaire pour diagnostiquer les nouvelles épizooties en Europe.
 - Réglementer clairement les attributions du diagnostic des épizooties et maladies animales émergentes et réémergentes qui apparaissent en Suisse.
-
- Restreindre la fonction de laboratoire de référence à un petit nombre de laboratoires officiels et/ou universitaires, non seulement pour les épizooties et zoonoses figurant dans l'ordonnance sur les épizooties, mais aussi pour les épizooties et maladies animales émergentes et réémergentes.
 - Veiller à ce que les laboratoires de diagnostic agréés couvrent un large éventail d'analyses de manière à ce qu'ils puissent procéder à des investigations générales.
 - Inviter les laboratoires agréés à soumettre une offre pour effectuer les analyses dans le cadre des programmes de surveillance et de lutte.
 - Promouvoir la concentration des laboratoires en Suisse à la fois par l'élargissement de l'éventail des analyses de chacun et par des appels d'offres compétitifs. Renforcer ainsi les laboratoires et assurer la disponibilité permanente de leurs capacités, même en cas de crise.

Gestion des données

La mise en réseau des différentes banques de données accélère et facilite le déroulement des processus vétérinaires dans le SISVET (Système d'information du Service vétérinaire public). Elle assure également au service vétérinaire l'échange efficace des données relatives aux épizooties et aux zoonoses. Si l'on veut donner toute leur utilité aux résultats des analyses, il faut adapter la qualité des données aux besoins des utilisateurs et améliorer le transfert de celles-ci des laboratoires à la banque de données centrale des laboratoires de l'OVF. Le flux des données et leur traçabilité méritent d'être optimisés.

Objectifs de prestations sur le plan de la gestion des données

Les banques de données relatives aux épizooties et aux zoonoses sont mises en réseau de manière optimale avec d'autres systèmes d'information tels que le SISVET, et un large accès aux données relatives aux épizooties et aux zoonoses est assuré.

Mesures sur le plan de la gestion des données

- Mettre en œuvre au moyen du SISVET la surveillance des zoonoses et des épizooties et la lutte contre elles, selon un ordre des priorités.
- Transférer les résultats de diagnostic des épizooties de la banque centrale de données des laboratoires dans le système de gestion SISVET.
- Mettre sur pied et gérer une banque de données sur les caractéristiques génétiques des agents pathogènes responsables de zoonoses (possibilité d'attribuer les sources d'infection); viser une affiliation aux banques de données internationales et une harmonisation avec celles-ci.
- Mettre à la disposition du service vétérinaire les données de la surveillance officielle des établissements du secteur alimentaire et les résultats des autocontrôles de ces établissements lorsqu'ils sont pertinents pour la prévention et la lutte contre les épizooties.
- Mettre à la disposition du service vétérinaire dans des registres nationaux toutes les données d'établissements nécessaires à une lutte efficace contre les épizooties et les maladies animales, en fonction des risques.
- Fournir à tous les ayants-droit un accès simple aux données en tenant compte de la protection des données.

Sensibilisation aux épizooties par la formation et la formation continue

La surveillance clinique des troupeaux, l'annonce des cas de suspicion et leur élucidation immédiates sont essentielles pour parvenir à déceler les foyers d'épizooties le plus tôt possible. Pour les épizooties et maladies animales émergentes et réémergentes, la surveillance clinique est même souvent le seul instrument de contrôle dont nous disposons. C'est dire toute l'importance de la vigilance des éleveurs, des vétérinaires praticiens, des personnes actives dans le diagnostic des épizooties (pathologie, laboratoire), des employés des abattoirs et du personnel du Service vétérinaire public. Des mesures appropriées doivent impérativement accroître cette vigilance.

L'un des moyens pour y parvenir est la formation et la formation qualifiante des personnes chargées des tâches d'exécution dans le service vétérinaire public: cette formation, favorisant la professionnalisation des tâches vétérinaires publiques et leur harmonisation sur le plan suisse, améliore la qualité et l'efficacité dans les services vétérinaires cantonaux.

Objectifs de prestations sur le plan de la sensibilisation aux épizooties

Le niveau d'information et de formation des éleveurs est renforcé sans relâche pour accroître leur vigilance à l'égard des épizooties et des mesures préventives.

La vigilance des vétérinaires officiels, des vétérinaires praticiens et des personnes actives dans le diagnostic des épizooties (laboratoire, pathologie) est encouragée à l'égard des épizooties et des maladies animales émergentes et réémergentes en fonction des risques estimés («early warning system»).

La vigilance à l'égard des épizooties chez les non-vétérinaires occupant des fonctions officielles dans le Service vétérinaire public est encouragée en fonction des risques estimés.

Les échanges de personnel spécialisé avec l'UE, les autorités cantonales et les organisations internationales sont encouragés.

Mesures sur le plan de la sensibilisation aux épizooties

- Harmoniser la formation des éleveurs en matière de lutte contre les épizooties et de santé animale dans les écoles cantonales et les apprentissages. Accroître l'influence des vétérinaires et des services vétérinaires sur la matière des cours et la transmission des connaissances.
 - Donner aux éleveurs professionnels et amateurs une formation et une formation continue sur les principales épizooties et les sensibiliser aux mesures préventives, pour renforcer la prévention et se donner les moyens de détecter les épizooties le plus tôt possible.
 - Renforcer les modules de formation relatifs à la gestion des troupeaux et à l'hygiène alimentaire à différents niveaux.
 - Elaborer et appliquer des procédures permettant d'évaluer l'effet des mesures visant à renforcer la vigilance à l'égard des épizooties.
-
- Inclure les épizooties et maladies animales émergentes et réémergentes dans la formation et la formation continue des vétérinaires officiels, des vétérinaires praticiens et des personnes actives dans le diagnostic des épizooties (laboratoire, pathologie).
 - Elaborer du matériel de cours concernant les épizooties et les maladies animales émergentes et réémergentes en fonction des besoins des groupes cibles.
-
- Former les organes officiels du contrôle des viandes dans le domaine des principales épizooties et maladies animales et les sensibiliser aux mesures préventives afin de leur permettre de déceler les épizooties le plus tôt possible à l'abattoir et d'empêcher leur propagation.
 - Encourager de manière ciblée la formation et la formation continue des inspecteurs des ruchers dans le domaine des principales épizooties et maladies des abeilles.
-
- Instituer un bureau de coordination central qui assure le conseil, la coordination et l'encouragement de toutes les mesures d'échange. Conclure dans ce but des contrats avec des institutions étrangères afin d'y permettre la formation et la formation continue de membres du Service vétérinaire suisse.
 - Evaluer et institutionnaliser des possibilités de formation et de formation continue au sein du Service vétérinaire suisse pour les Suisses et les étrangers.



« Pour nous prémunir contre les maladies animales, il faut que l'agriculture et le service vétérinaire travaillent ensemble. C'est pourquoi j'approuve la stratégie Santé animale. »

Hansjörg Walter, Président de l'Union suisse des paysans USP, conseiller national UDC

Champ d'action II

Préparation aux situations de crise

Pour le Service vétérinaire suisse, l'apparition d'une épizootie hautement contagieuse représente une urgence qui met à forte contribution toutes les personnes concernées. Les épizooties pouvant apparaître de manière soudaine et inattendue, il est très important de se préparer à de telles situations. La disponibilité immédiate de personnes formées ayant des attributions claires, du matériel en suffisance et des méthodes de diagnostic fiables est indispensable pour empêcher la propagation d'une épizootie et pouvoir lancer immédiatement les mesures de lutte. Bien se préparer aux situations de crise, c'est également étudier les différentes stratégies de lutte et les stratégies de vaccination, à titre préventif et curatif. La communication avec la population et les milieux concernés joue aussi un rôle essentiel, à la fois pour assurer la transmission des informations et apaiser les craintes.

Planification des interventions en cas d'urgence

Malgré d'importantes mesures préventives, les épizooties peuvent survenir à tout moment et de manière inattendue. Il est donc important de se préparer consciencieusement à de tels événements. Il faut disposer notamment de plans d'urgence qui seront activés le moment venu pour empêcher la propagation de l'épizootie. Mais comme les situations épizootiques évoluent sans cesse aussi bien en Suisse que dans le monde, ces plans d'urgence doivent être continuellement adaptés aux réalités du moment. De plus, il faut disposer de suffisamment de personnel qualifié au cas où un foyer d'épizootie s'étendrait. Le matériel de lutte contre les épizooties est également un élément à ne pas négliger: le cas échéant, il doit être à disposition en suffisance. Il faut donc vérifier régulièrement la gestion et l'entreposage du matériel et procéder aux adaptations qui s'imposent. Les laboratoires enfin sont confrontés à des exigences logistiques considérables en cas d'épizooties hautement contagieuses: dans une telle situation, ils doivent analyser un grand nombre d'échantillons suspects ou nécessitant des investigations plus approfondies. Si l'on veut assurer les capacités d'analyse et de diagnostic en temps de crise, il est donc indispensable d'établir et de tenir à jour des plans d'urgence pour les laboratoires.

18

Objectifs de prestations dans le domaine de la planification des interventions en cas d'urgence

Des plans d'urgence pour les épizooties hautement contagieuses les plus importantes sont à disposition et tenus à jour.

La gestion intercantonale des ressources en cas d'épizooties hautement contagieuses est adaptée en collaboration avec les cantons.

La disponibilité du laboratoire de référence pour le diagnostic des épizooties hautement contagieuses est assurée en tout temps et adaptée à l'évolution des menaces sur le plan national et international.

Mesures dans le domaine de la planification des interventions en cas d'urgence

- Elaborez et appliquez une procédure régulière d'actualisation des plans d'urgence pour les épizooties hautement contagieuses les plus importantes.
- Optimiser les moyens permettant de déterminer les mouvements d'animaux et de marchandises en cas d'épizootie hautement contagieuse.
- Pour les épizooties hautement contagieuses les plus importantes, déterminer dans la documentation pour les cas d'urgence la manière dont il convient de tenir compte de la population d'animaux sauvages des espèces sensibles et de la manière adéquate de procéder.
- Etablir un concept schématique des interventions urgentes en cas d'épizooties ou de maladies animales émergentes et réémergentes.
- Etablir et mettre en œuvre un concept standard de communication en cas de suspicion ou d'apparition d'épizooties hautement contagieuses.
- Vérifier et adapter la procédure des cantons et la collaboration intercantonale pour le recrutement de suffisamment de personnel en cas d'épizooties hautement contagieuses.
- Assurer une gestion intercantonale uniforme du matériel (produits de désinfection, matériel de lutte contre les épizooties, etc.).
- Rendre compatibles entre eux le matériel civil et le matériel militaire de lutte contre les épizooties.
- Tenir à jour le plan d'urgence du laboratoire pour la fièvre aphteuse et pour d'autres épizooties hautement contagieuses, de manière à garantir une disponibilité permanente et optimale.
- Etablir un concept souple de gestion du matériel de laboratoire, adaptable aux différentes situations. Chercher à collaborer avec l'UE pour le diagnostic.

Exercices de simulation

Un plan d'urgence doit être mis à l'épreuve de la réalité et son application doit être exercée en pratique. C'est à quoi servent les exercices de simulation généraux et les exercices ponctuels sur différents aspects particuliers, tels les exercices d'état-major, les exercices de collaboration entre les unités civiles et militaires, les exercices pratiques sur le terrain, etc. Si nos moyens d'intervention doivent être prêts en toute situation, nous devons adapter régulièrement notre savoir-faire technique et pratique aux derniers développements en la matière en participant à des exercices nationaux et internationaux.

Objectifs de prestations dans le domaine des exercices de simulation

Les mesures urgentes contre les épizooties hautement contagieuses sont vérifiées et optimisées au moyen d'exercices nationaux et internationaux effectués de manière régulière.

Mesures dans le domaine des exercices de simulation

- Organiser, réaliser et évaluer des exercices régionaux et nationaux de simulation d'épizooties sous la direction de l'OVF.
- Créer des synergies pour la formation et la formation continue des équipes civiles et militaires de lutte contre les épizooties.

Stratégies de vaccination

La Suisse applique en principe une stratégie de non-vaccination en matière de prévention et de lutte contre les épizooties hautement contagieuses. En cas d'épizootie, les deux mesures de lutte principales consistent à mettre à mort tous les animaux sensibles des exploitations touchées et à limiter les mouvements d'animaux. Cependant la mesure consistant à mettre à mort à titre simplement préventif des troupeaux entiers non infectés dans la zone de protection est de plus en plus remise en question tant sur le plan national qu'international. Il faut évaluer des solutions alternatives avec des stratégies de vaccination dont on puisse disposer le moment venu.

20 La stratégie de vaccination doit notamment être telle que les animaux vaccinés et les produits animaux qui en sont issus puissent encore être valorisés – pour autant qu'ils ne présentent pas de risques. L'opportunité d'une vaccination est évaluée sur la base de critères scientifiques, économiques et éthiques, tout en tenant compte des directives internationales.

Objectifs de prestations dans le domaine des stratégies de vaccination

Les stratégies de vaccination pour les épizooties hautement contagieuses importantes sont évaluées et la planification des interventions en cas d'urgence est adaptée en conséquence.

Mesures dans le domaine des stratégies de vaccination

- Elaborer des plans de vaccination urgente et compléter en conséquence les plans d'intervention en cas d'urgence. Privilégier les stratégies de vaccination qui permettent de garder les animaux et d'en utiliser les produits.
 - Assurer la disponibilité des vaccins et du matériel de diagnostic (national, international), si possible pour les stratégies DIVA⁷.
 - Evaluer les disponibilités et les stocks des banques de vaccins pour les épizooties hautement contagieuses; évaluer la nécessité de mettre sur pied des banques de vaccins nationales.
-

⁷ Les stratégies DIVA (differentiating infected from vaccinated animals) utilisent des marqueurs permettant de différencier les animaux vaccinés des animaux naturellement infectés.

Communication

Les crises, qui peuvent prendre diverses formes, suscitent souvent des réactions très émotionnelles dans les milieux touchés et dans la population en général. En cas de crise, les attentes du public en termes d'informations et les efforts déployés pour répondre à ces attentes sont considérables. Dans de telles situations, le traitement de l'information, d'une part, et la transmission rapide d'informations tenues à jour, d'autre part, sont essentiels pour appliquer rapidement les mesures décidées, limiter les dégâts et générer la confiance. Les moyens et les réseaux nécessaires à une communication proactive et efficace doivent être mis en place avant la crise. Durant un épisode d'épizootie, la population doit être informée proactivement sur les dangers et la manière de se comporter en cas d'épizootie: elle acceptera mieux les mesures de prévention et de lutte prises.

Le public-cible peut être approximativement divisé en cinq groupes: la population, les organisations et les associations, les médias, les éleveurs et les collaborateurs des services vétérinaires. En cas de crise, il est nécessaire d'intensifier la communication avec le public-cible en instaurant une communication en réseau, sous la forme d'un dialogue où chacun reçoit et donne des informations. Ce dialogue n'est possible que si les informations sont transmises à des moments définis, clairement communiqués au public.

Objectifs de prestations sur le plan de la communication

Les moyens de communication nécessaires à une communication efficace en temps de crise sont disponibles et leur bon fonctionnement est assuré.

La palette d'informations présentée sur Internet est établie comme une source d'information indispensable en matière d'épizooties auprès des éleveurs et des vétérinaires.

Le Service vétérinaire suisse est reconnu comme partenaire compétent et digne de confiance auprès des médias.

Des instruments efficaces d'acquisition et de traitement des informations importantes pour la crise sont établis.

La population comprend les mesures de prévention et de lutte durant un épisode d'épizootie hautement contagieuse.

Mesures sur le plan de la communication

- Consigner la procédure de mise sur pied d'une hotline et l'exercer régulièrement avec l'équipe destinée à l'assurer.
 - Mieux faire connaître au public les différentes sources d'informations sur Internet (newsletter, forum, blog, vidéos, portfolio, webinar). Tester et assurer le fonctionnement du serveur en cas de crise.
 - Relever les procédures aboutissant à la publication de communiqués de presse et à la tenue de conférences de presse en cas de crise.
 - Constituer une banque de données photographiques sur les principales maladies.
-
- Remanier le chapitre sur les maladies animales.
 - Présenter systématiquement des informations sur la situation épizootique du moment, plus particulièrement en Europe, mais aussi partout ailleurs.
 - Organiser une campagne d'information et de sensibilisation au cas où une épizootie menacerait.
-
- Promouvoir la communication de crise au cours de séminaires et d'exercices avec les services vétérinaires cantonaux.
 - Intégrer dans la formation des vétérinaires officiels la communication de crise et la communication des risques.
-
- Tenir à la disposition de l'OVF les informations les plus récentes émanant de la hotline (des citoyens), de l'étranger, des cantons etc. dans la mesure où elles sont importantes pour la maîtrise de la crise. Planifier les mesures nécessaires de coordination des secteurs à l'OVF et les mettre sur pied.
-
- Définir clairement les attributions et préparer les structures à activer en cas d'épizooties / de maladies animales, de manière à ce que la communication soit à la hauteur de la situation.



« La santé du cheptel suisse est la carte maîtresse de notre agriculture. Unis avec les paysans, les vétérinaires de ce pays œuvrent chaque jour pour le maintien de cette situation sanitaire favorable. A l'avenir aussi, il faut que nous soyons prêts à agir à temps et la stratégie Santé animale trace la voie du futur. »

Charles Trolliet, Président de la Société des Vétérinaires Suisses SVS,
Président de la Fédération Suisse des Sports Equestres FSSE

Champ d'action III

Lutte contre les épizooties et les maladies animales importantes sur le plan économique

Pour atteindre un bon niveau de santé animale, il est essentiel que la lutte contre les épizooties et les autres maladies animales importantes sur le plan économique obtienne des résultats durables. Divers programmes nationaux de lutte et d'éradication (ESB, IBR/IPV, PE/APP, BVD e.a.)⁸ ont permis à la Suisse d'atteindre un niveau élevé de santé animale. Des efforts considérables sont nécessaires pour maintenir ce niveau, à plus forte raison pour l'élever. A cet égard une surveillance constante est nécessaire pour disposer de données toujours fiables. Néanmoins, ce processus doit aussi toujours prendre en compte le rapport coûts-bénéfices. En matière de financement des programmes de lutte et d'éradication, une meilleure uniformisation au niveau national s'impose.

⁸ ESB: encéphalopathie spongiforme bovine
IBR/IPV: Rhinotrachéite infectieuse bovine / vulvovaginite pustuleuse infectieuse
PE/APP: Pneumonie contagieuse du porc / Actinobacillose du porc
BVD: Diarrhée virale bovine

Programmes de lutte et d'éradication

L'efficacité de la lutte contre les épizooties et les maladies animales importantes sur le plan économique dépend de plusieurs facteurs: conduite centralisée des opérations, mise en commun des ressources, exploitations des synergies entre les cantons et intégration claire des organisations de droit privé. La procédure doit être coordonnée par l'Office vétérinaire fédéral (OVF) sur l'ensemble du territoire suisse. Les milieux agricoles et d'autres acteurs, tels les secteurs de la production situés en aval, doivent être associés davantage à la planification des programmes de lutte de manière à devenir coresponsables de ces programmes, à y collaborer et à y participer financièrement.

Les services de santé animale (SSP, SSB, SSPR)⁹, qui sont en contact quotidien avec les éleveurs et cofinancés par le secteur public, peuvent être sollicités pour apporter un soutien à la lutte contre les épizooties. Le soutien spécifique de ces services est un aspect de la mise en commun des ressources et de l'exploitation des synergies qu'il s'agit de promouvoir.

24

Objectifs de prestations dans le domaine des programmes de lutte et d'éradication

La lutte contre les épizooties et les maladies animales importantes sur le plan économique est harmonisée sur l'ensemble du territoire suisse et cette lutte est menée sous la direction de l'OVF et en étroite collaboration avec les cantons.

Les éleveurs sont associés davantage dans la lutte contre les épizooties et les maladies animales importantes sur le plan économique.

La collaboration du Service vétérinaire public et des services de santé animale dans la lutte contre les épizooties et les maladies animales importantes sur le plan économique est réexaminée; cette collaboration est adaptée aux différentes situations.

Mesures dans le domaine des programmes de lutte et d'éradication

- Promouvoir d'une manière générale le rôle dirigeant de l'OVF dans les programmes de lutte et d'éradication. Confier aux vétérinaires cantonaux l'application opérationnelle.
- Associer assez tôt les cantons à l'établissement des programmes de lutte contre les épizooties.
- Surveiller les programmes de lutte en cours quant à leur efficacité (rapport coûts/bénéfices) et au respect des aspects éthiques; les adapter le cas échéant.
- Promouvoir la collaboration et la coordination des cantons dans l'application des programmes de lutte et d'éradication.

- Examiner l'opportunité d'un système de bonus-malus (p. ex. dans le cadre des paiements directs) pour encourager la responsabilité des producteurs et des éleveurs dans la lutte contre les épizooties et les maladies animales importantes sur le plan économique.
- Soutenir les éleveurs dans la lutte en mettant à leur disposition les directives et principes à respecter et en leur donnant les recommandations qui en découlent.

- Conclure, au gré des situations, des contrats de prestations avec les services de santé animale qui soutiennent de manière ciblée la lutte contre les épizooties et les maladies animales importantes sur le plan économique.
- Définir les priorités thématiques dans les programmes pluriannuels en collaboration avec les services de santé animale.

⁹ SSP = Service sanitaire porcin (<http://www.suisag.ch/SGD/tabid/75/Default.aspx>)

SSB = Service sanitaire bovin (<http://www.rgd.ch/>)

SSPR = Service consultatif et sanitaire pour petits ruminants (<http://www.caprovis.ch>)

Surveillance

D'une manière générale la surveillance des épizooties et des zoonoses doit s'effectuer davantage en fonction des risques, en tenant compte des résultats de la recherche les plus récents. Pour être plus judicieuse, elle doit s'effectuer selon certains paramètres, tels le potentiel de dommages pour l'homme et l'animal, la fréquence de la maladie et la rentabilité de la lutte. Ces paramètres permettent de déterminer la nature de la surveillance que l'on entend instaurer en fonction du meilleur rapport coûts-bénéfices-efficacité. Quant aux épizooties et maladies animales importantes sur le plan économique, les données récoltées porteront essentiellement sur leur apparition, leur propagation, les dommages économiques potentiels et les chances de succès de la lutte: c'est sur cette base que les autorités choisiront un programme de lutte.

Pour certaines épizooties et maladies animales importantes sur le plan économique, l'application d'une stratégie uniforme est rendue difficile par la disparité des modèles cantonaux de financement et d'indemnisation des éleveurs. La transparence des coûts, sur l'ensemble du territoire suisse, serait une mesure importante pour harmoniser l'exécution.

Le manque partiel de coordination des mesures sur le plan national et l'insuffisance fréquente des données permettant de prendre des décisions se font tout particulièrement sentir dans le domaine des épizooties à surveiller et des maladies animales importantes sur le plan économique. Il convient donc d'actualiser selon une procédure définie la liste des épizooties à surveiller au sens

de l'ordonnance sur les épizooties et de permettre, le cas échéant, le lancement d'un programme de lutte sur la base des données relevées. A l'inverse, il peut se confirmer que l'épizootie n'existe plus ou qu'elle est négligeable, ce qui permet de la rayer de la liste des épizooties à surveiller.

Objectifs de prestations sur le plan de la surveillance	Mesures sur le plan de la surveillance
<p>Une nouvelle classification des zoonoses est entreprise, en fonction du potentiel de dommages pour l'animal et l'homme, de leur fréquence et de la rentabilité de la lutte; les bases légales sont adaptées en conséquence.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Classer les zoonoses en fonction de l'analyse des risques, en tenant compte des voies de transmission des nouveaux agents pathogènes, du potentiel de dommages pour l'animal et l'homme, de la fréquence de la maladie et de la rentabilité de la lutte. ▪ Déterminer la surveillance des zoonoses en concertation avec l'OFSP et d'autres acteurs concernés.
<p>Le rapport coûts/bénéfices des programmes de monitoring des épizooties est optimisé.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaborer et mettre en œuvre des systèmes de surveillance basés sur le risque, en tenant compte des consignes de l'UE. ▪ Etablir des programmes de surveillance des épizooties et des zoonoses basés sur les analyses d'échantillons de lait de citerne, sur les examens effectués à l'abattoir et sur les investigations en cas d'avortement, en utilisant de manière optimale les synergies. ▪ Rendre les programmes de surveillance plus économiques.
<p>La liste des épizooties à surveiller au sens de l'ordonnance sur les épizooties est adaptée à la situation actuelle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Définir un processus et des paramètres réguliers d'examen et d'adaptation de la liste des épizooties à surveiller dans l'ordonnance sur les épizooties.

Modèles de financement

Une réglementation uniforme du financement est essentielle pour harmoniser les programmes de lutte et d'éradication sur l'ensemble du territoire national. Le financement doit être uniformisé tant au niveau cantonal qu'au niveau des éleveurs. De nouveaux modèles de financement sont à examiner et à appliquer le cas échéant, p.ex. sous la forme d'une caisse nationale des épizooties.

Objectifs de prestations dans le domaine des modèles de financement	Mesures dans le domaine des modèles de financement
Les possibilités d'uniformiser le financement de la lutte contre les épizooties et les zoonoses sur le plan national sont examinées.	<ul style="list-style-type: none">▪ Elaborer des modèles pour une caisse nationale des épizooties et des modèles pour un financement uniforme.▪ Réglementer de manière uniforme sur le plan national la participation financière de l'Etat aux programmes de lutte.
Les secteurs économiques touchés et les éleveurs participent de manière uniforme au financement de la lutte contre les maladies animales importantes sur le plan économique, mais sans danger pour l'homme.	<ul style="list-style-type: none">▪ Préparer les bases légales permettant d'exiger une participation financière solidaire de toutes les parties touchées.

« La qualité des produits suisses est notre marque de fabrique et elle commence par des animaux sains qui produisent du lait goûteux et sûr. C'est notre meilleur atout en Suisse et à l'étranger. »

Urs Riedener, CEO Emmi



Champ d'action IV

Collaboration internationale

Consolider notre statut sanitaire favorable, c'est aussi défendre nos exigences sanitaires à l'échelle internationale. Les accords internationaux permettent à la Suisse de préserver son bon statut sanitaire et donc la qualité de ses produits d'origine animale. C'est ainsi que l'accord vétérinaire entre la Suisse et l'UE assure une étroite collaboration avec notre principal partenaire commercial. Sur le plan de la collaboration multilatérale, la Suisse défend ses intérêts à l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE)¹⁰ et à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)¹¹. Par ailleurs en établissant une coopération bilatérale avec d'autres pays, la Suisse participe à la lutte spécifique contre les foyers de maladies sur place, là où ils surgissent, et contribue ainsi à en freiner l'expansion.

¹⁰ OIE: <http://www.oie.int>

¹¹ FAO: <http://www.fao.org>

Santé animale et accords internationaux

La Suisse a conclu de nombreux accords internationaux dans le secteur vétérinaire, non seulement des accords vétérinaires spécifiques, mais aussi des accords globaux de libre-échange. Lors de la conclusion de ces accords, elle doit toujours prendre en compte le haut niveau de protection de la santé animale qui est le sien. Elle préserve ainsi ses avantages sanitaires et la qualité de ses produits d'origine animale par rapport aux autres pays. Cet aspect est aussi important dans la perspective de l'ouverture des frontières qui se dessine dans le secteur agricole et de la stratégie concomitante consistant à miser sur la qualité des produits agricoles suisses.

30

Objectifs de prestations sur le plan de la santé animale et des accords internationaux

Le statut sanitaire de la Suisse est défendu au plan international.

Mesures sur le plan de la santé animale et des accords internationaux

- Evaluer les avantages et les inconvénients des accords de libre-échange dans le but de maintenir le niveau de santé animale propre à la Suisse.
 - Renforcer la collaboration avec les pays de l'UE qui ont des structures similaires et les mêmes préoccupations que la Suisse. Favoriser les contacts en envoyant régulièrement des délégations dans ces pays.
 - Maintenir les garanties existantes et assurer des garanties supplémentaires pour la Suisse dans son commerce avec l'UE.
 - Des recherches bien orientées dans le secteur de la santé animale permettent à la Suisse d'anticiper les problèmes et d'agir de manière proactive dans ses négociations d'accords internationaux.
-

Accord vétérinaire avec l'UE

Se fondant sur l'équivalence de ses dispositions légales avec celles de l'Union européenne (UE), son principal partenaire commercial, la Suisse a négocié avec elle un accord à la fois large et détaillé dans le secteur vétérinaire (annexe vétérinaire à l'accord bilatéral sur l'agriculture du 21 juin 1999). Cet accord a régulièrement évolué, si bien que la Suisse et l'UE forment aujourd'hui un véritable espace vétérinaire commun. Si elle veut maintenir son équivalence avec l'UE, la Suisse doit transposer les réglementations européennes concernées dans sa législation. Les décisions prises par l'UE dans le domaine de la santé animale ont donc des effets directs sur notre législation. Il s'ensuit que la Suisse aurait tout intérêt à pouvoir défendre son point de vue lors de l'élaboration des réglementations européennes et de l'analyse de l'évolution de la situation par les spécialistes. Elle y parvient déjà dans une certaine mesure, en participant à des commissions et à des groupes de travail politiques et par ses travaux de recherche. Mais sans droit de vote et sans libre accès aux commissions importantes, les possibilités de la Suisse restent limitées. Aussi doit-elle profiter d'occasions informelles pour défendre ses intérêts. Comme la plupart des réglementations européennes sont mises en œuvre à l'échelon cantonal, il est important d'intégrer les cantons et de les informer précisément des évolutions.

Objectifs de prestations dans le domaine de l'accord vétérinaire avec l'UE

Une représentation suisse dans toutes les commissions UE dans le secteur de la santé animale (comitologie¹²) est assurée.

La transmission des informations entre les services vétérinaires suisses et l'UE est assurée et elle ne diffère pas par rapport aux pays membres.

Mesures dans le domaine de l'accord vétérinaire avec l'UE

- Promouvoir l'influence directe de la Suisse auprès de la Commission européenne, du Conseil de l'UE et des Etats membres de l'UE.
- Lancer les négociations de la Suisse avec la Commission européenne pour une participation globale à la procédure de comitologie d'un nouvel accord de libre-échange avec l'UE.
- Renforcer la collaboration avec l'UE dans l'examen et le développement des systèmes de contrôle des importations dans l'espace vétérinaire commun.
- Faire collaborer activement la Suisse aux adaptations des règlements / directives existants ou à l'élaboration de nouveaux règlements / directives au sein des groupes de travail scientifiques et techniques de l'UE.
- Encourager au cas par cas la participation de représentants/tes cantonaux à des projets (d'échanges) internationaux. Encourager dans les cantons limitrophes les contacts directs avec les services vétérinaires des pays voisins.
- Examiner et adapter, aussi bien à l'échelon fédéral qu'à l'échelon cantonal, les structures et les processus de préparation et de transposition des réglementations européennes.

¹² Par comitologie, on entend le système de comités de gestion et de comités d'experts au sein de l'Union européenne (UE). Les comités ont des rôles-clés dans le processus décisionnel de l'UE; ils peuvent être sollicités tant par la Commission de l'UE que par le Conseil de l'UE. Ils se composent de

représentants / tes des Etats membres, la Suisse étant autorisée à siéger en tant qu'observatrice dans quelques-uns d'entre eux. La tâche des comités est de procéder à l'expertise des propositions législatives, y compris de s'accorder au niveau de la forme.

Collaboration multilatérale

En matière de santé animale, la législation suisse tout comme celle de l'UE doivent se baser sur les directives de l'Office international des épizooties OIE, directives rendues contraignantes par l'accord OMC-SPS¹³. En intervenant assez tôt dans ces organisations, la Suisse peut y faire valoir ses intérêts et contribuer à promouvoir au mieux la santé animale sur le plan international. A cet égard, les autorités doivent collaborer activement avec l'industrie indigène, afin de supprimer les obstacles non tarifaires au commerce et d'ouvrir de nouveaux marchés aux importateurs et aux exportateurs suisses.

32

Objectifs de prestations sur le plan de la collaboration multilatérale

Les conditions sanitaires et les contrôles techniques permettant d'ouvrir des marchés spécifiques et de préserver les marchés existants sont mis en place.

Mesures sur le plan de la collaboration multilatérale

- Renforcer la collaboration de la Confédération avec les organisations de la branche et les entreprises concernées en vue de l'ouverture des marchés.
 - Promouvoir les efforts de la Suisse pour faire respecter les dispositions de l'OIE dans le commerce international.
-

¹³ L'organisation mondiale du commerce OMC est intéressée à la santé animale parce que celle-ci est une condition importante pour le libre-échange. L'accord OMC sur les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) vise à empêcher que des réglementations sanitaires rigoureuses de certains pays ne limitent les échanges commerciaux plus que nécessaire.

Collaboration bilatérale

Dans les pays en voie de développement, le contrôle des maladies animales est rendu difficile par le manque de ressources financières et de personnel spécialisé et par la précarité des structures sanitaires/vétérinaires locales. Ces pays, qui n'ont ni la possibilité de détecter assez tôt les foyers d'épizooties hautement contagieuses ni d'y réagir rapidement, peuvent représenter un risque pour les autres pays, compte tenu de la rapidité de la propagation de certaines épizooties.

Dans son domaine de compétences, l'OVF collabore de manière privilégiée avec certains pays et avec certains partenaires expérimentés pour réduire sur place le risque de foyers de maladies animales et le risque de leur propagation, cultivant donc une approche globale de la santé animale dans le monde (global health). Le pays partenaire reçoit un soutien pour mettre sur pied de véritables structures vétérinaires afin de «l'aider à s'aider lui-même». Pour l'OVF, l'intérêt c'est d'acquérir de l'expérience et des connaissances sur des maladies éradiquées ou non encore apparues en Suisse et sur les stratégies pour les combattre. Il en résulte ainsi un transfert de connaissances réciproque.

Objectifs de prestations sur le plan de la collaboration bilatérale

La collaboration bilatérale durable sur des points précis est encouragée.

Mesures sur le plan de la collaboration bilatérale

- Donner les moyens à l'OVF de soutenir dans son domaine de compétences, les activités d'autres organismes, nationaux ou internationaux, qui visent à améliorer la santé animale et les services vétérinaires dans les pays en voie de développement.
- La priorité est accordée aux projets de jumelage («twinning»).



« Les porcs en Suisse sont en meilleure santé que dans la plupart des autres pays du monde. Je pense aux pneumonies PE et APP ou au syndrome SDRP. Cette situation sanitaire favorable n'est pas acquise: nous avons travaillé dur pour y parvenir et nous devons rester actifs pour la maintenir. »

Xaver Sidler, Faculté Vetsuisse

Champ d'action V

Connaissances scientifiques, recherche et développement

Le Service vétérinaire suisse poursuit ses objectifs en s'appuyant sur des connaissances scientifiques qu'il faut continûment tenir à jour en fonction des derniers résultats de la recherche internationale, adapter et transmettre aux milieux intéressés, mais aussi réélaborer pour le futur. Il n'est donc pas surprenant que les besoins de connaissances soient en constante augmentation. Par ailleurs, les connaissances qui servent de référence doivent toujours être réexaminées à la lumière du savoir spécialisé de l'OVF et des services cantonaux, des experts externes et de la littérature scientifique pour s'assurer qu'elles suffisent à étayer la législation, les décisions, les mesures prises et les informations données au public. Les lacunes qui apparaissent doivent être comblées. Outre les processus bien établis de «Recherche» et d'«Évaluation des risques», il faut créer des instruments permettant de rassembler rapidement les connaissances disponibles, afin d'être en mesure de réagir à temps et néanmoins de manière scientifiquement étayée lorsque le temps presse.

Ce n'est que par la coopération qu'il est possible de générer des connaissances scientifiques solides. L'OVF doit d'abord intensifier sa collaboration stratégique avec les centres de compétences et de recherche de notre pays et l'adapter constamment aux nouveaux enjeux. Il y a lieu de coordonner plus étroitement la recherche et l'application des résultats de la recherche. Enfin il faut renforcer notre réseau scientifique international.

Dans chaque domaine, la recherche doit s'appuyer sur l'état des connaissances atteint au niveau international. Renforcer la coopération entre les groupes de chercheurs dans différents domaines (promou-

voir la recherche en réseau) permet d'améliorer la qualité scientifique. Les thématiques des recherches relevant de l'OVF sont coordonnées avec celles des services vétérinaires d'autres pays de manière à exploiter les synergies. Une analyse scientifique des conséquences économiques des maladies, de l'impact des programmes de lutte et des réactions de la population facilite au service vétérinaire l'application des mesures qu'il prend sur la base des résultats scientifiques. Il est donc important que la recherche relevant de l'OVF intègre davantage des considérations sociales et économiques et tienne de plus en plus compte des rapports coûts-bénéfices.

L'OVF redéfinit sa stratégie de recherche tous les quatre ans avec le soutien du Conseil de recherche de l'office. Il consulte au préalable les services vétérinaires cantonaux, les universités, d'autres offices et instituts de recherche de la Confédération. La stratégie de recherche ainsi établie sert de référence pour lancer de nouveaux projets, pour mettre au concours des recherches de grande envergure et pour évaluer les projets de recherche qui n'ont pas été déposés à l'instigation du Service vétérinaire public. Il serait souhaitable de renforcer l'engagement des services vétérinaires cantonaux dans ce domaine en les associant davantage à l'élaboration de la stratégie, en les consultant pour définir les priorités de recherche et en les incitant à donner eux-mêmes des mandats de recherche et à participer à leur financement.

Objectifs de prestations dans le domaine des connaissances scientifiques, de la recherche et du développement

Les besoins en termes de connaissances et de recherches sont identifiés assez tôt et les résultats permettant de prendre des mesures sont mis à disposition à temps.

Mesures dans le domaine des connaissances scientifiques, de la recherche et du développement

- Dans le cadre du processus de gestion des connaissances, procéder à une enquête auprès des services vétérinaires cantonaux afin de déterminer les sujets de recherche particulièrement pertinents pour le travail du service vétérinaire public dans les années à venir.
- Lancer des appels d'offres pour des projets de recherche sur des thèmes importants pour le Service vétérinaire public en collaboration avec les instances internationales, le marché étant ouvert tant aux groupes de recherche nationaux qu'internationaux.
- Soutenir l'OVF dans les orientations stratégiques de la recherche et dans l'établissement d'un réseau de recherche en mettant à sa disposition un conseil de recherche, composé de membres du comité de direction de l'OVF, de représentants des vétérinaires cantonaux et d'experts internationaux.
- Assurer la représentation de l'OVF au comité de direction du nouvel Institut de santé publique vétérinaire (VPH) et l'associer à la définition des priorités de la recherche du VPH avec les membres de la faculté.
- Veiller à ce que l'OVF vérifie la stratégie de recherche de ses centres de compétences et de recherche, procède au besoin à des adaptations et renforce sa conduite stratégique dans ce domaine.

36

Les données scientifiques de base sont mises à la disposition du Service vétérinaire public suisse et lui permettent d'élaborer les futures stratégies de lutte et de surveillance.

- Lancer des projets de recherche sur les animaux de rente ayant un impact pratique.
- Mettre à disposition de nouvelles technologies de diagnostic des agents pathogènes responsables d'épizooties et de zoonoses. Hiérarchiser les priorités de manière à lancer des projets répondant à de réels besoins.
- Prendre en compte les résultats des recherches internationales pour la planification des programmes nationaux.
- Utiliser des analyses coûts /bénéfices pour évaluer les programmes existants et futurs.
- Effectuer des études scientifiques sur la réaction de la population par rapport aux sujets traités par le Service vétérinaire public ; prendre en compte ces données lors de la planification des travaux (ce qui, par la suite, facilite au Service vétérinaire public l'application des mesures qu'il dérive des résultats des recherches en sciences naturelles).

Les liens entre les différents groupes de recherche en Suisse et à l'étranger sont resserrés et la collaboration internationale est renforcée (OVF).

- Entretien d'un réseau d'experts et l'associer au besoin pour évaluer les connaissances opportunes et nécessaires par rapport aux problématiques actuelles (sous-secteur gestion des connaissances de l'OVF).
 - Participer au Collaborative Working Group Animal Health and Welfare et à l'EMIDA (Emerging and Major Infectious Diseases in Farm Animals) ERAN-ET, une initiative de l'UE pour la mise en réseau et la coordination des programmes nationaux d'encouragement à la recherche (OVF).
 - Annoncer plus souvent les thèmes de recherche, autant que possible sur le plan international.
 - En matière d'encouragement à la recherche, accorder la priorité aux projets qui sont soumis en commun par des chercheurs de différents secteurs spécialisés et qui tiennent compte des aspects sociologiques et économiques.
-

Impressum

Editeur:
Office vétérinaire fédéral OVF
Schwarzenburgstrasse 155
3003 Berne
www.bvet.admin.ch

Rédaction:
Lukas Perler, Benoîte Moulin,
Anne Luginbühl

Conception graphique et réalisation:
Scarton+Stingelin, Liebefeld Berne

Tirage:
11 000, allemand, français, italien, anglais

Photos / illustrations fournies par:
Monika Flückiger: photo de la page
de couverture, pages 8, 16, 22, 28, 34
Archives de l'OVF: pages 1, 2, 7

La reproduction des textes, des photos et
des illustrations est autorisée après avoir
obtenu l'accord de la rédaction et à condition
de mentionner la source. Cette stratégie peut

aussi être consultée sur le site
www.bvet.admin.ch, où vous trouverez
des informations supplémentaires.

Diffusion:
OFCL, Diffusion publications
CH-3003 Berne
<http://www.publicationsfederales.admin.ch>
Numéro de commande: 720.315.f

mars 2010

